



RCS : BERGERAC  
Code greffe : 2401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BERGERAC atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 00094  
Numéro SIREN : 401 384 813  
Nom ou dénomination : DEVELOPPEMENT ET FORMATION

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2014 sous le numéro de dépôt 1190

1190

## DEVELOPPEMENT ET FORMATION

Société par actions simplifiée au capital de 44.460,00 euros  
Siège social : BERGERAC (24100), 110 Avenue Paul Doumer  
RCS BERGERAC numéro 401384813

### PROCES VERBAL DE LA DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 3 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze et le trois juin à 11 heures 30, les associés de la société **DEVELOPPEMENT ET FORMATION** se sont réunis à BLANQUEFORT (33290), Château Grattequina, avenue de Labarde sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres de l'assemblée en entrant en séance, et à laquelle ont été annexés, le cas échéant, les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Serge MARCILLAUD en sa qualité de Président.

Monsieur Laurent TRACARD, représentant la société WILSON AUDIT, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, assiste à l'assemblée.

La feuille de présence permet de constater que plus de la moitié des actionnaires sont présents ou représentés.

L'Assemblée ainsi régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Le Président dépose alors sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires et au commissaire aux comptes ;
- la feuille de présence de l'assemblée à laquelle sont annexés, le cas échéant, les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, ainsi que le bilan, le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- le rapport du Président ;
- les rapports du commissaire aux comptes ;
- l'ordre du jour de l'assemblée ;
- le texte des projets de résolutions présentés par le Président ;
- la liste des actionnaires.

Le Président déclare que les documents et renseignements visés ci-dessus ont été envoyés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social conformément aux dispositions de l'article L.122-115 du Code de Commerce et des articles 133 et 135 du décret du 23 mars 1967.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du Président et du commissaire aux comptes ;
- Approbation des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- Affectation des résultats ;
- Quitus aux Président et Directeur Général ;
- Approbation des conventions relevant de l'article 227-10 du Code du commerce ;
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs à donner.

Puis le Président donne lecture de son rapport. La parole est ensuite donnée à Monsieur le Commissaire aux comptes pour la lecture de son rapport. Ces lectures terminées, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes.

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Président et du commissaire aux comptes, approuve le bilan, les comptes de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ainsi que les opérations traduites dans lesdits comptes et rapports.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale sur la proposition du Président, constatant que le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 242.945,65 euros, décide de l'affecter :

- au paiement d'un dividende prioritaire de 98.343,00 euros au bénéfice des 223 actions de préférence, soit 441,00 euros par action de préférence, lesdites actions émises au profit de la société ACQUISYS située 48 rue de Marseille 33000 BORDEAUX et ce conformément à l'article 32 des statuts ;
- au compte « report à nouveau » à hauteur de 2.602,65 euros ;
- Le solde, soit la somme de 142.000,00 euros, augmenté d'une somme de 200.000,00 euros prélevée sur le compte « réserve », soit au total 342.000,00 euros, au paiement d'un dividende ordinaire d'un montant de 342.000,00 euros, soit 171,00 euros par action ordinaire;

L'assemblée générale prend acte qu'au cours des trois derniers exercices, il a été mis en distribution :

- \* sur l'exercice 2012 :

- un dividende prioritaire de 98.343,00 euros au bénéfice des 223 actions de préférence, soit 441,00 euros par action de préférence, lesdites actions émises au profit de la société ACQUISYS située 48 rue de Marseille 33000 BORDEAUX et ce conformément à l'article 32 des statuts ;
- un dividende ordinaire d'un montant de 342.000,00 euros, soit 153,84 euros par action prélevé sur le bénéfice de l'exercice à hauteur de 133.767,14 euros et sur le compte "Report à nouveau" à hauteur de 208.232,86 euros, soit une somme globale de 342.000,00 euros, soit 153,84 euros par action.

\* sur l'exercice 2011 :

- un dividende prioritaire de 98.343,00 euros au bénéfice des 223 actions de préférence, soit 441,00 euros par action de préférence, lesdites actions émises au profit de la société ACQUISYS située 48 rue de Marseille 33000 BORDEAUX et ce conformément à l'article 32 des statuts ;
- un dividende ordinaire d'un montant de 342.000,00 euros, soit 153,84 euros par action prélevé sur le bénéfice de l'exercice à hauteur de 133.767,14 euros et sur le compte "Report à nouveau" à hauteur de 208.232,86 euros, soit une somme globale de 342.000,00 euros, soit 153,84 euros par action.

\* sur l'exercice 2010 :

- un dividende prioritaire de 98.343,00 euros au bénéfice des 223 actions de préférence, soit 441,00 euros par action de préférence, lesdites actions émises au profit de la société ACQUISYS située 48 rue de Marseille 33000 BORDEAUX et ce conformément à l'article 32 des statuts ;
- un dividende ordinaire d'un montant de 342.000,00 euros, prélevé sur le bénéfice de l'exercice à hauteur de 295.548,76 euros et sur le compte "Report à nouveau" à hauteur de 46.451,24 euros, soit une somme globale de 342.000,00 euros, soit 153,84 euros par action.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale donne au Président et au Directeur Général quitus entier et sans réserve de l'exercice de leurs fonctions jusqu'au 31 décembre 2013.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.227-10 et

suivants du Code de Commerce, et statuant sur ce rapport, déclare approuver lesdites conventions.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, prenant acte de l'expiration du mandat des commissaires aux comptes titulaire et suppléant, décide:

- de renouveler en qualité de commissaire aux comptes titulaire : WILSON AUDIT - 24 avenue du Président Wilson 24100 BERGERAC;
- de remplacer Monsieur Régis BARSE, BERGERAC (24100), Place du Marché Couvert, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, par : Monsieur Benoit CHAVEROUX, Chemin de Pont Robert 24100 BERGERAC.

Ces mandats sont fixés pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui approuvera les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

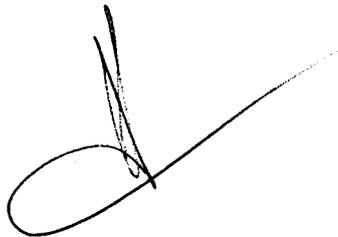
**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

#### **SIXIEME RESOLUTION**

Tous pouvoirs sont donnés à Maître ALLORY, notaire à LA FORCE, pour signer tous actes et pièces et, généralement, faire le nécessaire et, notamment, effectuer toutes formalités au Registre du Commerce et des Sociétés.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures 30 et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'A' followed by a long horizontal stroke that tapers to the right.